

## **REGLES d'ACCES et de PARTICIPATION** **aux COMPETITIONS** **dans la LIGUE GRAND EST**

MàJ le 18/12/2023

Document à l'intention des acteurs des compétitions dans le Grand Est : grimpeurs, clubs, Comités Territoriaux.

Le document « Règles d'accès et de participation aux compétitions dans la Ligue Grand Est » reprend pour l'année sportive de référence les règles des compétitions en vigueur dans la Ligue Grand Est. Il découle des règles fédérales actualisées, et est amené à être modifié si jamais celles devaient également évoluer. En cas d'incertitude, ce sont les règles nationales qui font foi.

De manière générale, les compétitions de niveau territorial organisées dans le Grand-Est sont ouvertes en Open et donnent lieu à un classement scratch (en plus du classement officiel détaillé dans les parties suivantes). Elles peuvent parfois être ouvertes en Open aux U14, aux vétérans et aux sportifs porteurs d'un handicap.

Ces compétitions labellisées « officielles » permettent aux concurrents licenciés FFME de comptabiliser des points dans le classement national permanent établi par catégorie et par discipline. Evoluant tout au long de la saison, ce classement permet notamment d'accéder aux différentes étapes des Coupes de France de bloc et de difficulté.

### **SOMMAIRE**

#### **Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS**

- Fiche 1 : Le championnat U12 et U14
- Fiche 2 : Les championnats jeune et senior
- Fiche 3 : Le championnat vétéran
- Fiche 4 : Le championnat handisport

#### **Les COUPES de la LIGUE GRAND EST**

#### **Les CONDITIONS d'INSCRIPTION et de PARTICIPATION aux COMPETITIONS**

## Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS

### Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS

### Fiche 1 : Le Championnat U12 et U14

Le championnat U12 et U14

- se déroule en format combiné
- réunit les 3 disciplines : vitesse, bloc et difficulté

### Les Championnats départementaux U12 et U14

Il n'est pas organisé de Championnats départementaux pour les catégories U12 et U14.

### Le Championnat régional U12 et U14

Le championnat régional U12 et U14 est une épreuve qualificative pour les championnats de France U12-U14.

Peuvent participer : tous les concurrents des catégories U12 et U14 licenciés dans la Ligue Grand Est, répondant aux critères d'inscription (voir page 9).

### Le Championnat de France U12 et U14

#### Règles d'accès au championnat de France U12 et U14

Les compétiteurs du Grand Est doivent se qualifier via le championnat régional organisé par la Ligue Grand Est.

#### Qualifications au championnat de France U12 et U14

Le championnat régional se déroule au format combiné avec 3 épreuves (Bloc, Difficulté, Vitesse).

Les vainqueurs de chaque discipline ainsi que le vainqueur du combiné, sont qualifiés au championnat de France. En cas de doublon, on descend dans le classement du combiné.

En plus, la Ligue Grand Est dispose d'un quota de qualifiés par catégorie. Ces quotas sont attribués sur le classement du combiné régional.

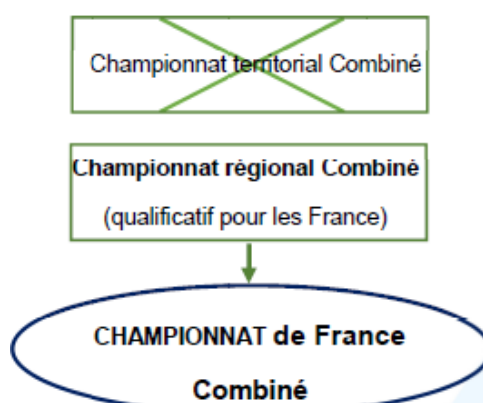
Les quotas d'accès aux championnats de France U12 et U14 sont établis chaque année et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

**IMPORTANT :** *Les concurrents qualifiés qui ne pourraient pas participer au championnat de France doivent impérativement, dans les 8 jours suivants la compétition, informer par mail la commission compétition de la Ligue Grand Est (competition@grandest.ffme.fr) afin d'attribuer la place au grimpeur suivant.*

#### Les qualifiés directs au championnat de France U12 et U14

Les qualifiés directs s'ajoutent aux quotas :

- les vainqueurs du championnat de France U12 et U14 de l'année N-1 y compris s'ils changent de catégorie
- le champion régional en titre de chaque catégorie.



**Les championnats de bloc et de difficulté jeune (U16 ; U18 et U20) et senior**

Toutes les informations présentées ci-dessous s'appliquent au championnat de bloc ET au championnat de difficulté des catégories jeune et senior.

**Les championnats territoriaux de bloc et de difficulté**

Chaque Comité Territorial de la Ligue Grand Est organise :

↳ un championnat territorial de bloc

**et**

↳ un championnat territorial de difficulté

**Règles d'accès**

Tous les concurrents répondant aux critères de participation (voir p.9), peuvent s'inscrire aux championnats territoriaux.

**Le classement**

Un classement par catégorie et par CT des concurrents licenciés (club du Comité Territorial, hors club domiciliés dans le CT et UNSS\*) est établi à l'issue de la compétition

\*licenciés UNSS dont l'établissement scolaire appartient à un département du CT organisateur.

L'organisateur peut, sur demande, désigner un champion départemental pour chacun des départements du CT à l'issue de la compétition.

Un concurrent UNSS non licencié FFME, ne peut pas se voir décerner le titre de champion départemental ou territorial.

**Les championnats régionaux de bloc ou de difficulté**

Le championnat régional de bloc est qualificatif pour la ½ finale A du championnat de France de bloc.

Le championnat régional de difficulté est qualificatif pour la ½ finale A du championnat de France de difficulté.

**Règles d'accès**

Il n'y a pas de quota pour accéder au championnat régional Grand-Est de bloc, ni au championnat régional Grand-Est de difficulté (Codir Ligue Grand Est du 12-05-2018).

Peuvent participer : tous les concurrents jeunes et seniors licenciés FFME de la Ligue Grand Est qui :

- répondent aux critères d'inscription (voir page 9)

**et**

- **ont participé au championnat territorial de la discipline** organisé par le Comité Territorial d'appartenance de leur club de référence ou, dans le cas d'une licence hors club, de leur domiciliation.

Pour les U18 et U 20 surclassés, lorsque le championnat territorial jeune de leur catégorie et le championnat territorial sénior se déroulent le même week-end, seule la participation au championnat territorial sénior est nécessaire pour pouvoir concourir au championnat régional sénior et au championnat régional jeune. L'organisateur du championnat territorial peut alors imposer aux surclassés souhaitant concourir en catégorie sénior, de ne pas participer au championnat territorial jeune.

Toute demande de dérogation aux règles de qualification énoncées devra être adressée à la Ligue (competition@grandest.ffme.fr) 1 semaine avant le championnat territorial de la discipline organisé par le comité territorial de son club d'appartenance. Cette demande se fera par lettre de motivation, signée par le compétiteur, ses parents s'il est mineur, et le président du club, accompagnée des justificatifs nécessaires. La commission compétition de la Ligue est souveraine pour accepter ou non la demande.

**Pré-qualifiés aux championnats régionaux Grand-Est bloc et difficulté**

Les compétiteurs répondant aux critères suivants bénéficient d'une qualification directe aux championnats régionaux, à savoir :

a) Compétiteurs qualifiés directement à un championnat de France dans une discipline (à l'exception des jeunes qualifiés via le classement Coupe de France) ;

- b) Compétiteurs sélectionnés en équipe de France la saison précédente ou en cours (jeunes ou séniors, sans condition de résultat particulier) ;
- c) Compétiteurs qualifiés directement à la ½ finale du championnat de France de la discipline ;
- d) Champions régionaux de la discipline en titre y compris s'ils changent de catégorie ;
- e) Les compétiteurs régionaux classés dans les 20 premiers du classement national de la discipline de l'année précédente, y compris s'ils changent de catégorie.
- f) Les compétiteurs régionaux U18 et U20 surclassés et pré-qualifiés à la ½ finale A du championnat de France jeune ou au championnat de France jeune de la discipline, sont pré-qualifiés au championnat régional Grand-Est sénior de la discipline.

NB : Les compétiteurs pré-qualifiés au championnat régional sont vivement incités par la ligue à participer à leur championnat territorial ainsi qu'aux différentes étapes des circuits de la Coupe de la Ligue et de la Coupe de France. En effet les championnats territoriaux et les Coupes de France permettent d'engranger des points dans les classements nationaux en début de saison et ainsi pré-qualifier pour la ½ finale du championnat de France

### Classement

Un classement par catégorie des concurrents licenciés dans la région Grand-Est est établi à l'issue de la compétition. Il permet d'obtenir la liste des qualifiés pour la ½ finale A du championnat de France de la discipline concernée.

### Les ½ finales des championnats de France et championnats de France de bloc ou de difficulté

Pour la ½ finale A du championnat de France de bloc, les concurrents du Grand-Est doivent se qualifier via le championnat régional de bloc organisé par la Ligue Grand Est.

Pour la ½ finale A du championnat de France de difficulté, les concurrents du Grand Est doivent se qualifier via le championnat régional de difficulté organisé par la Ligue Grand Est.

### Quotas d'accès

La Ligue Grand Est dispose d'un quota de qualifiés par discipline et par catégorie.

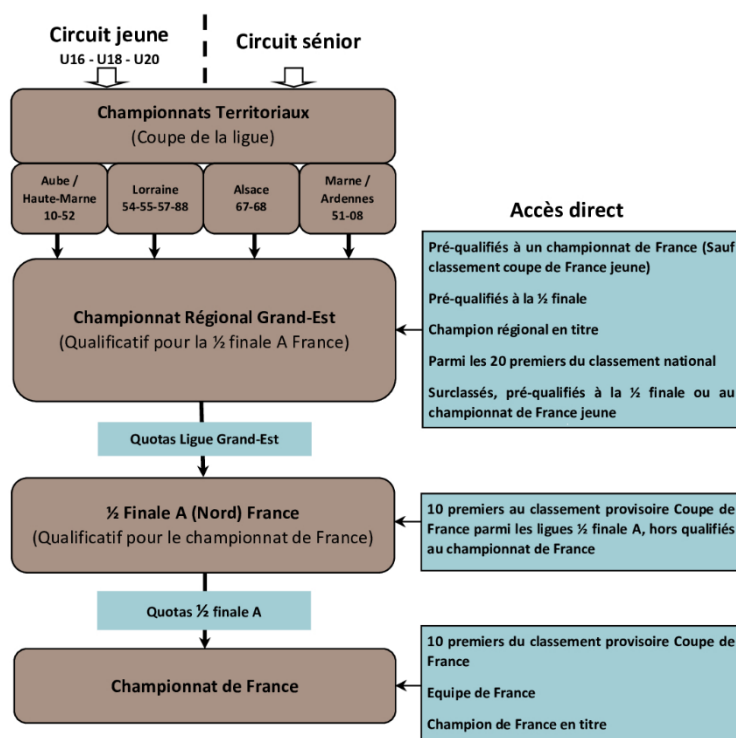
Les quotas sont établis chaque année et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

**IMPORTANT :** Les concurrents qualifiés qui ne pourraient pas participer à la ½ finale A du championnat de France, doivent impérativement, dans les 5 jours suivants la compétition, informer par mail la commission compétition de la Ligue Grand Est ([competition@grandest.ffme.fr](mailto:competition@grandest.ffme.fr)) afin d'attribuer la place au concurrent suivant.

### Les qualifiés directs

Les listes de qualifiés directs aux différents ½ finales et championnats de France sont établies en cours de saison et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

Les qualifiés directs s'ajoutent aux quotas.



### Les championnats de vitesse jeune (U16 ; U18 et U20) et senior

#### Les championnats territoriaux de vitesse

Il n'est pas organisé de championnats départementaux de vitesse.

#### Le championnat régional de vitesse

Le championnat régional de vitesse n'est pas qualificatif.

A partir de la saison 2022, les ligues régionales doivent organiser un championnat régional de vitesse.

#### Le championnat de France de vitesse

##### Règles d'accès

Il n'y a pas de quota d'accès au championnat de France de vitesse.

Peut participer au championnat de France de vitesse, tout concurrent qui :

- répond aux critères d'inscription (voir p.9)

**et**

- a participé durant la saison en cours
- à un championnat régional de vitesse : celui de sa Ligue d'appartenance s'il a été organisé, ou celui d'une autre Ligue le cas échéant,
- ou à une étape de la Coupe de France de vitesse

Les informations ci-dessous valent pour les disciplines de bloc et de difficulté.

#### Les championnats territoriaux et régionaux de bloc et de difficulté

##### Règles d'accès

Les concurrents vétérans, répondant aux critères d'inscription (voir point 3) peuvent participer à l'ensemble des compétitions de bloc et de difficulté organisés dans Ligue Grand Est ouvertes à la catégorie vétérán.

Lorsque le concurrent ne dispose pas de licence FFME, il peut participer avec une licence découverte valable pour une seule compétition. Il apparaîtra alors uniquement dans le classement Open de la compétition.

##### Classement

En fonction du nombre de concurrents vétérans il peut être, conformément aux règles fédérales, établi un classement vétérán 1 et un classement vétérán 2.

#### Les championnats de France de bloc et de difficulté

Les concurrents vétérans femmes et vétérans hommes, répondant aux critères d'inscription (voir point 3) peuvent participer directement aux championnats de France de bloc et de difficulté (sans condition de quota, de participation aux compétitions territoriales ou régionale et sans épreuve qualificative).

Il n'existe ni quota ni phases qualificatives pour l'accès et la participation aux différentes phases du championnat handisport.

Le Président de Jury de la compétition, en concertation avec le chef ouvrier, apprécie la possibilité de l'accueil des concurrents en situation de handicap lors des championnats territoriaux et régionaux et met en place les conditions de leur participation le cas échéant.

## Les COUPES de la LIGUE GRAND EST

### Organisation générale

La Ligue Grand Est organise une Coupe de la Ligue de bloc et une Coupe de la Ligue de difficulté (AG du 01-02-2020).

Elles sont composées chacune des championnats territoriaux de la discipline organisés par les Comités territoriaux de la Ligue Grand Est.

- les deux Coupes de la Ligue suivent les mêmes règles d'organisation, d'accès et de classement
- les deux Coupes de la Ligue concernent les catégories jeune et senior

### Règles d'accès

Tous les concurrents, répondant aux critères d'inscription et de participation (voir point 3), peuvent s'inscrire aux étapes de la Coupe de la Ligue Grand Est.

## Les classements des Coupes de la Ligue Grand Est

### Le classement annuel individuel

Le classement annuel individuel est établi par catégorie et par discipline :

- un classement annuel individuel Coupe de la Ligue de Bloc
- un classement annuel individuel Coupe de la Ligue de Difficulté

Sont intégrés dans le classement de chaque Coupe :

- les concurrents des catégories jeune et senior
- les concurrents licenciés dans un club de la Ligue Grand Est
- les concurrents ayant participé à au moins 2 étapes de la Coupe concernée.

*Ex : Léonie, pour être intégrée dans le classement individuel Coupe de la Ligue de bloc, doit avoir participé à au moins 2 étapes de la Coupe de la Ligue de Bloc.*

### Modalités du classement individuel

Les concurrents gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape, selon la répartition ci-après jusqu'à la trentième place (au-delà, aucun point n'est gagné) :

Seuls les licenciés d'un club de la Ligue Grand Est sont pris en compte pour ce classement.

1 <sup>ère</sup> place : 100 points	9 <sup>ème</sup> place : 37 points	17 <sup>ème</sup> place : 18	25 <sup>ème</sup> place : 6
2 <sup>ème</sup> place : 80	10 <sup>ème</sup> place : 34	18 <sup>ème</sup> place : 16	26 <sup>ème</sup> place : 5
3 <sup>ème</sup> place : 65	11 <sup>ème</sup> place : 31	19 <sup>ème</sup> place : 14	27 <sup>ème</sup> place : 4
4 <sup>ème</sup> place : 55	12 <sup>ème</sup> place : 28	20 <sup>ème</sup> place : 12	28 <sup>ème</sup> place : 3
5 <sup>ème</sup> place : 51	13 <sup>ème</sup> place : 26	21 <sup>ème</sup> place : 10	29 <sup>ème</sup> place : 2
6 <sup>ème</sup> place : 47	14 <sup>ème</sup> place : 24	22 <sup>ème</sup> place : 9	30 <sup>ème</sup> place : 1
7 <sup>ème</sup> place : 43	15 <sup>ème</sup> place : 22	23 <sup>ème</sup> place : 8	31 <sup>ème</sup> place ... : 0
8 <sup>ème</sup> place : 40	16 <sup>ème</sup> place : 20	24 <sup>ème</sup> place : 7	

*Ex : Léonie a terminé 6<sup>ème</sup>, puis 1<sup>ère</sup>, puis 10<sup>ème</sup> : elle cumule 181 points pour l'année en bloc.*

Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront  $(100+80+65)/3 = 82...$  au lieu de 100 chacun.

La remise des prix aux 3 premiers du classement de chaque coupe de la ligue se fera lors du championnat de ligue de la discipline.

### **Le classement annuel club**

Le classement club intègre les catégories de concurrents U16 à senior et leurs résultats dans les 2 disciplines.

Le classement est établi en additionnant les points annuels des 2 meilleures filles et des 2 meilleurs garçons dans chaque discipline (soit un cumul de 8 performances).

A noter qu'il peut arriver qu'un même concurrent apparaisse dans ce classement club au titre du bloc et de la difficulté. Par contre, pour un concurrent évoluant dans deux catégories différentes (cas des surclassés), il ne sera tenu compte que de son meilleur cumul dans chaque discipline.

*Ex : Léonie a participé en bloc en U20 et en sénior. Elle a cumulé 180 points en U20 et 200 points en sénior. Seuls les points cumulés en sénior seront pris en compte (même si ses 180 points en U20 sont supérieurs à ceux des autres filles de son club).*

Ex :

Club A	Club B
Plus haut cumul de points fille en bloc : 202	Plus haut cumul de points fille en bloc : 146
2 <sup>nd</sup> plus haut cumul de points fille en bloc : 60	2 <sup>nd</sup> plus haut cumul de points fille en bloc : 84
Plus haut cumul de points fille en diff : 102	Plus haut cumul de points fille en diff : 200
2 <sup>nd</sup> plus haut cumul de points fille en diff : 83	2 <sup>nd</sup> plus haut cumul de points fille en diff : 122
Plus haut cumul de points garçon en bloc : 84	Plus haut cumul de points garçon en bloc : 66
2 <sup>nd</sup> plus haut cumul de points garçon en bloc : 80	2 <sup>nd</sup> plus haut cumul de points garçon en bloc : 58
Plus haut cumul de points garçon en diff : 200	Plus haut cumul de points garçon en diff : 160
2 <sup>nd</sup> plus haut cumul de points garçon en diff : 74	2 <sup>nd</sup> plus haut cumul de points garçon en diff : 130
885 points	966 points

### **Ne peuvent être intégrés dans le classement Coupe que :**

Les clubs et établissements affiliés appartenant à la Ligue Grand Est et ayant participé activement à la bonne organisation d'au moins 4 compétitions\* soit :

- en présentant des juges diplômés ou stagiaires, à jour de leur licence,
- en présentant un PDJ diplômé ou stagiaire, à jour de sa licence
- en présentant un secrétaire sportif, à jour de sa licence
- en étant organisateur de la compétition

*\* Les compétitions prises en compte sont les championnats territoriaux qui constituent la coupe de la Ligue, ainsi que les championnats régionaux (bloc, diff et U12/U14) de la saison.*

La remise des prix aux 3 premières structures se fera lors de l'AG de Ligue de l'année suivante. Seules les structures effectivement présentes recevront leur prix.



## Les CONDITIONS d'INSCRIPTION et de PARTICIPATION aux COMPETITIONS

### Catégories de compétiteurs saison 2023/2024

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Âges en 2023	Année de naissance
Aucune	U8	6 et 7 ans	2017 et 2018
Microbe	U10	8 et 9 ans	2015 et 2016
Poussin	U12	10 et 11 ans	2013 et 2014
Benjamin	U14	12 et 13 ans	2010 et 2011
Minime	U16	14 et 15 ans	2009 et 2010
Cadet	U18	16 et 17 ans	2007 et 2008
Junior	U20	18 et 19 ans	2005 et 2006
Senior	Senior	20 à 39 ans	2004 à 1983
Vétéran	Vétéran 1	40 à 49 ans	1984 à 1975
	Vétéran 2	50 ans et plus	1974 et avant

### Conditions d'inscription et de participation

- disposer d'une **licence FFME annuelle avec visa médical de compétition**  
ou  
disposer d'une licence FFME annuelle loisir. Le compétiteur doit alors présenter sur place un certificat médical compétition valable  
ou  
être **licencié UNSS** inscrit par l'AS de son établissement scolaire (jusqu'au niveau du championnat territorial)
- pour les mineurs disposer d'une **autorisation parentale de prélèvement** lié au contrôle antidopage **et** d'une **autorisation parentale pour participer à la compétition**
- à titre dérogatoire, une licence découverte peut être suffisante pour un concurrent vétéran et pour une seule compétition.
- correspondre à l'une des catégories engagées sur la compétition  
et  
pour les **concurrents surclassés** disposer de l'autorisation de sur-classement validée par la Fédération nationale.
- **s'acquitter des droits d'inscription** soit directement auprès de l'organisateur de la compétition, soit par paiement internet sur le site de la FFME (obligatoire pour les championnats régionaux toutes catégories et disciplines).  
Les droits d'inscription sont augmentés de 20 euros pour les détenteurs de licence hors club.